

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LEUR HÉROÏSME

Admirateur des exploits du révolté du fort Chabrol, jaloux du crétinisme violent de Régis, Barillier fait des siennes.

Il veut que son nom comme celui de ses camarades, passe à la postérité, et comme eux, peu lui chaut qu'il soit inscrit sur le livre d'or des Grands Hommes, ou enregistré dans la chronique des tribunaux ! Il veut être quelqu'un, il veut que l'on dise, « Barillier, quel homme, il avait de la poigne, et qui voulait, ne lui marchait pas sur les pieds. »

Et peut-être, la légende aidant, pourra-t-on ajouter : « Il fut le Léonidas moderne. »

Si on ne le dit pas dans quelques siècles, c'est que probablement les collections de la « Libre Parole et de « l'Intransigeant » n'existeront plus.

Car ces jours-ci, Barillier, au dire des journaux nationaux réactionnaires, s'est montré un héros !

Pensez donc ! avec 50 acolytes plus ou moins recommandables, — comme le sont tous les rôdeurs de barrières, — Barillier pénétra dans une salle de Rueil où les républicains donnaient une réunion.

Sans s'occuper du conseiller municipal de Paris, le public crie : « Vive la République. »

Ce cri ne plaît pas à Barillier qui devient fou de colère : ses copains — à tout faire dans l'ombre, — ne bronchent pas ; en bons nationalistes, ils ont le « trac », le public est trop nombreux.

Qui sauvera donc l'honneur du parti ? Tous flanchent ? Non ! Barillier est là. O Guérin, ô Régis, ô grand maître Déroutède, qui te ronges le foie loin de cette patrie que tu servis avec tant d'intelligence ! Non, je n'irai pas — à l'abridés coups — m'enfermer dans un « bouzin » fortifié en plein Paris, encore moins dans une villa de grande horizontale d'Alger ? Oh ! non je n'irai même pas arrêter un canasson sur la place publique ! je veux montrer, moi, ce qu'est un vrai nationaliste ! je veux lutter face à face avec toute la foule des républicains !

Et Barillier, — tel le fou dans un de ses accès furieux, — sort un revolver et sur la foule honnête le décharge. Il blesse un brave citoyen, qui, calme, assiste à la réunion. La foule indignée arrête Barillier qu'elle remet entre les mains des gendarmes.

Comme on le voit, c'est le simple, le très banal fait divers.

Et pourtant, à cette heure, — ne souriez pas, — Barillier est un héros ! les nationalistes parlent déjà de lui confier la haute mission qu'avait Guérin, le raccolage des assommeurs pour les jours de manifestation. C'est un titre, le plus beau peut-être auquel aspire tout bon sergent de l'armée des gigolos à casquette de la Courtille !

Et ça sied à Barillier ! Gare, Caron à son tour va être jaloux !

Du coup, ça ne finira plus ! nous allons avoir une ribambelle de ces héros, fous vaivement dangereux.

Qu'y a-t-il à faire ? Certes, si un citoyen quelconque s'était permis un acte d'hérisme de ce genre, on peut être persuadé qu'un banc de cour d'assises lui aurait servi de piédestal, ou tout au moins un asile de Leyme l'aurait vite recueilli : on lui aurait même fait cadeau d'une camisole de force !

Mais c'est un nationaliste et conseiller municipal encore !... Et on le laisse en liberté !

Il est vrai qu'une enquête est ouverte !... L. B.

## EN CHINE

Contre les Boxers

Un télégramme de Pékin, 3 octobre, dit : « On annonce que Tung-Foh-Siang, craignant d'être puni s'est enfui dans la province de Chan Si. »

L'impression se confirme que le gouvernement impérial fait tout ses efforts pour disperser et punir les Boxers. On a aperçu lundi, près Pei-Tan-Chi un détachement de troupes impériales : on croit que ces troupes sont destinées à opérer contre les Boxers. Suivant un télégramme de Tien-Tsin du 5 octobre, on annonce que les Boxers ont placé sur le canal des canonnières improvisées pour défendre Pao-Ting-Fou, ville contre laquelle une colonne partira lundi. Des commerçants chinois, annoncent que Pao-Ting-Fou est presque déserte. »

Une expédition française

Le correspondant de l'agence Laffan, à Pékin, a envoyé, le 5 octobre, la dépêche suivante à Shanghai, qui en a été réexpédiée le 6 :

« Une expédition française, composée de 1.000 hommes et 16 canons, part dans la direction de Pao-Ting-Fou, samedi, pour visiter les villages chrétiens. En route, M. Pichon dit, que l'expédition n'attaquera pas les forces impériales, parce que les forces impériales sont en train d'exterminer les Boxers. »

## INFORMATIONS

Élection sénatoriale dans l'Indre

Voici les résultats de l'élection sénatoriale qui a eu lieu aujourd'hui dans le département de l'Indre.

Inscrits, 607 ; votants, 604.

M. Forichon, premier président de la cour d'appel de Paris, républicain, 377 voix élu.

M. Daquesne, nationaliste, 168.

M. J. Dufour, député socialiste, 54.

Il y a eu quatre bulletins blancs, un bulletin au nom de M. Paul Déroutède et un au nom de M. Judet.

Il s'agissait de remplacer M. Brunet, sénateur républicain, décédé, qui avait été élu pour la première fois le 19 juillet 1891 à une élection partielle, par 319 voix. Il avait été réélu au renouvellement triennal du 3 janvier 1897 le premier de la liste républicaine, par 319 voix sur 620 votants.

La disparition du capitaine de France

L'enquête sur la disparition du capitaine de France n'a encore donné aucun résultat. On a pu établir que le capitaine est entré dans la vallée de la Lauzette et qu'il n'en est pas ressorti. Il est probable que, pour raccourcir son chemin, il se sera engagé sur un éboulis de terre qui l'aura enlisé.

Le lendemain de l'accident, un orage dévastait toute cette partie des Alpes, bouleversait l'éboulis de Lauzette et descendait sur les berges de ce torrent une avalanche de sable et de pierres de plus de 10,000 mètres cubes. Le corps du capitaine doit être sous cette avalanche.

Cette hypothèse est la seule logique. Elle est conforme aux conclusions que le procureur de la République de Briançon a transmises au ministère de la justice.

Le mariage des sous-officiers

Le ministre de la guerre prépare un règlement spécial, concernant le mariage des sous-officiers, auquel on a pu remarquer que

sa récente circulaire sur le mariage des officiers ne faisait aucune allusion. Ce règlement paraîtra d'ici peu de jours, il porte qu'à l'avenir les gradés rengagés et commissionnés seront autorisés à se marier toutes les fois que l'enquête administrative et militaire aura conclu à l'honorabilité de la jeune fille qu'ils désirent épouser et de sa famille.

Mort de l'explorateur Blanchet

On a reçu une dépêche de Dakar, en date du 6 octobre, annonçant la mort de l'explorateur Paul Blanchet, survenue à l'hôpital de Dakar, à la suite d'une attaque de fièvre jaune. Il était venu de St-Louis souffrant déjà et s'était alité, gravement atteint en arrivant à Dakar.

Cette nouvelle est confirmée par le ministre des colonies.

L'affaire Dreyfus

M. Stapfer, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Bordeaux, écrit aux journaux une lettre dans laquelle il déclare que lui et plusieurs amis sont résolus à reprendre l'affaire Dreyfus dans un bref délai.

Après la Grève de Marseille

Le tribunal de commerce a rendu son jugement dans une affaire connexe à la dernière grève : Un voyageur, propriétaire à Elbeuf, avait pris à Paris, dans les bureaux de la compagnie Transatlantique, un billet direct pour Alger. Arrivé à Marseille, il lui fut impossible de partir à cause de la grève des chauffeurs et matelots. Il demandait 100 francs par jour de retard, plus 1,600 fr. pour ses frais et débours. Le tribunal l'a débouté de sa demande et l'a condamné aux frais du procès.

Attendu, dit le jugement, que s'il est de jurisprudence constante que la grève des ouvriers ne constitue pas un cas de force majeure, il n'en saurait être de même quand cette grève, devient générale : en ce cas, la compagnie n'est plus responsable. »

Un Jugement du Président Magnaud

Une jeune fille, Julie V..., était poursuivie devant le tribunal de Château-Thierry pour ce qu'avait accouché clandestinement, elle n'avait appelé personne à son aide et que l'enfant était mort de cette négligence voulue. Le tribunal l'a simplement condamnée à 16 francs d'amende avec suspension de la peine.

Voici quelques considérants du jugement rendu par le président Magnaud :

« Attendu qu'avant de punir, le droit et le devoir du juge est de remonter avec le plus grand soin aux véritables causes, aux causes initiales des infractions pénales, dont la société lui demande la répression ; que, dans l'espèce, c'est précisément à la société elle-même telle qu'elle est organisée qu'incombe la plus large part du délit qui a été commis par Julie V... ; qu'en effet, celle-ci déclare qu'en dissimulant sa grossesse et son accouchement, même à sa famille, elle n'a agi que par crainte de la sourde hostilité et de la stupide et cruelle réprobation dont, en général, sont l'objet les filles-mères, comme si la maternité bien comprise n'effaçait pas toutes les irrégularités légales et ne relevait pas moralement toute femme qui en éprouve les douleurs et les joies ; »

» Pour ces motifs, etc. »

Une bagarre à Rueil

Samedi soir, M. Viviani devait faire une conférence à Rueil, organisée par le comité de concentration républicaine. Sept à huit

cents personnes s'étaient rendues à l'appel du comité, salle Bellebault. L'assistance était en majorité composée de républicains et de libres-penseurs. Au premier rang, cependant, on voyait M. Barillier entouré d'une cinquantaine de nationalistes, mais aux abords de la salle se dissimulaient des renforts. Lorsqu'on voulut nommer le bureau, les nationalistes commencèrent à hurler : « Panama ! Panama ! » Mais cependant on put procéder au vote.

Le président annonça aussitôt que, M. Viviani se trouvant empêché, la conférence serait faite par M. Henri Genevois. Aussitôt les nationalistes commencèrent à crier. Les républicains répondirent par le cri de : « Vive la République ! »

Comme quelques citoyens se tournaient vers M. Barillier, il vociféra :

« — Ne me criez pas dans la figure ! »

Puis, hors de lui, il sortit un revolver de sa poche et le braqua au hasard. Mais aussitôt deux citoyens lui saisirent le bras et on le conduisit aussitôt dans la salle du café qui précède la salle de réunion. M. Barillier parvint à se dégager et cette fois déchargea son arme droit devant lui. Il atteignit à la tête un maçon de Rueil qui regardait la scène.

Lorsqu'on vit le blessé la tête ensanglantée, l'exaspération devint énorme et on tomba sur M. Barillier qui reçut des coups. Cette fois, M. Barillier fut délogé par les membres du bureau de la réunion qui le conduisirent à la gendarmerie où on le laissa. Ensuite, la réunion fut reprise et s'acheva au milieu de chaleureuses acclamations républicaines.

A la sortie, un certain nombre de nationalistes, ayant voulu se livrer à des actes de violence sur des républicains, furent corrigés. Quant à M. Barillier, après avoir été interrogé, il rentra à Paris vers onze heures.

M. Barillier a déposé une plainte contre les personnes qui l'ont assailli à la réunion publique de Rueil. Mais, d'un autre côté, ses adversaires ont aussi déposé une plainte contre lui pour tentative d'assassinat.

Un réserviste en révolte

La caserne du 122<sup>e</sup> de ligne à Montpellier a été troublée, dans la nuit de dimanche à lundi, par la révolte d'un réserviste, dans les circonstances que nous allons raconter :

Un ancien maréchal des logis au 13<sup>e</sup> chasseurs, à Béziers, le nommé Loubet, âgé de 35 ans, qui fut envoyé aux bataillons d'Afrique et passa successivement devant quatre conseils de guerre, accomplissait ces jours derniers au 122<sup>e</sup> de ligne une période d'instruction de vingt-huit jours.

Samedi après-midi avait lieu, selon la circulaire ministérielle, le renvoi par anticipation des réservistes dans leurs foyers. Loubet croyait bénéficier de ce départ, mais il avait compté sans l'autorité militaire qui le prévint qu'ayant trente jours de prison à faire il allait être écroué. Il refusa carrément de se laisser emprisonner et déclara qu'il partirait comme ses camarades.

Pour le contraindre à marcher on employa alors la force ; mais Loubet, dégainant son sabre-baïonnette, menaça de tuer le premier qui avancerait vers lui. Les hommes, effrayés, reculèrent. Un maître d'armes, cependant, réussit par la ruse à le désarmer.

Sur sa demande, le soldat Loubet fut conduit à la cantine ; mais là, sortant un couteau de sa poche, il commença à menacer tout le monde. Le capitaine de service, voyant l'état de révolte de Loubet, dit à ses hommes qu'il fallait s'emparer de lui, quitte à faire usage de leurs armes.



Le révolté, qui était d'une force peu commune, se débarrassa de ses agresseurs et se dirigea, en courant, vers une chambre du premier étage de la caserne, dont la fenêtre donne sur la rue de la Raffinerie, et s'y barricada. Deux hommes, baïonnette au canon, furent placés en sentinelle pour l'empêcher de s'évader. Finalement, à neuf heures du matin, le révolté, qui avait tenu en échec, pendant toute la nuit, la caserne tout entière, s'est rendu à un caporal, qui l'a conduit à la prison militaire.

**Les suites de l'alcool**

On n'a pas oublié l'incident grave qui se produisit à Mamers, dans la soirée du 19 août dernier, après la réception officielle de M. Caillaux, ministre des finances.

En raison de cette visite ministérielle, les soldats du 103<sup>e</sup> d'infanterie avaient la permission de onze heures. Quelques-uns s'enivrèrent, et au lieu de rentrer à la caserne firent irruption dans une auberge tenue par M. Montheard, rue Charles-Granger.

Ils voulurent s'attabler dans la cuisine de l'établissement. M. Montheard s'y opposa en s'exprimant assez vivement. Une rixe s'engagea. Frappé à coups de pied, de poing et de tabouret, l'aubergiste tomba assommé, grièvement blessé à la tête et au bas-ventre. Il mourut le lendemain matin.

Ses agresseurs avaient pris la fuite. Ils ne tardèrent pas à être connus. C'étaient les nommés J.-M. Lelièvre et G. Guesdon, originaires de la Mayenne, et G. Ramette, de la Ferté-Bernard.

Ces trois fantassins viennent de comparaître devant le conseil de guerre du 4<sup>e</sup> corps d'armée. Ramette a été acquitté par 4 voix contre 3. Ses coaccusés ont été condamnés à deux ans de prison.

**Imprudence mortelle**

Dans la plupart des voitures de chemins de fer, et notamment dans celles qui possèdent une impériale, des affiches sont apposées pour prévenir les voyageurs du danger qu'il y a à se pencher au dehors, à cause du passage sous les tunnels. A chaque instant, en effet, des imprudents sont blessés pour n'avoir pas observé cette recommandation.

Dimanche encore, deux voyageurs qui étaient montés dans le train allant de Paris à Creil se tenaient debout sur l'impériale. Arrivé à quelques centaines de mètres de la station de Surveilliers, le train s'engagea sous le pont de Garges. Les deux camarades, occupés ailleurs, ne s'en aperçurent pas : leur tête fut violemment heurtée par le tablier du pont ; l'un d'eux, nommé Jean Rollet, âgé de vingt-huit ans, habitant Arleuf-du-Morvant (Nièvre), fut projeté sur la voie, où les employés le relevèrent grièvement blessé.

Ramené à Paris, Rollet a été transporté à l'hôpital Lariboisière. On n'a que peu d'espoir de le sauver.

Quant à son compagnon, il avait été tué sur le coup. On retrouva son cadavre sur l'impériale du wagon, et comme on ne put établir son identité, le corps fut laissé à la gare de Surveilliers.

**Brave Cocher !**

Un cocher de l'Urbaine passait dimanche matin rue des Petites-Écuries, à Paris, à une très vive allure, lorsqu'il renversa un homme de peine qui fut assez grièvement blessé.

Aussitôt le cocher, fouettant son cheval, voulut se sauver ; mais les passants qui avaient assisté à l'accident entourèrent la voiture et voulurent obliger le cocher à descendre de son siège.

Le cocher essaya à nouveau de s'échapper ; mais, voyant qu'il ne pouvait réussir, il descendit et, entrant dans une foule folle, se mit à frapper les passants avec le manche de son fouet. Il blessa ainsi plusieurs personnes ; mais, s'acharnant sur l'un des témoins, il poursuivit ce dernier jusque dans la boutique d'un marchand de vin.

La foule s'en mêla à nouveau, et le cocher, toujours avec son fouet, brisa une grande glace et des verres qui se trouvaient sur le comptoir ; puis, son exploit accompli, profita de la mêlée pour sortir en courant et, remontant sur son siège, partit à toute allure sans qu'il fut possible de le rattraper.

Plainte a été déposée par de nombreux témoins au bureau du commissaire de police du quartier.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Ecole Polytechnique**

MM. Magot Edouard et Simon Albert, anciens élèves du lycée Gambetta, élèves à l'école polytechnique, viennent d'obtenir une bourse entière avec trousseau pour cette école.

**Compatriote**

Notre compatriote M. Olié, sous-lieutenant au 9<sup>e</sup> de ligne, vient d'être promu lieutenant, et maintenu au corps.

**Banquet des mobiles**

Le banquet des anciens mobiles du Lot aura lieu le 28 octobre 1900.

On s'inscrit chez M. Rivière, liquoriste à Cahors.

**Nécrologie**

Nous apprenons avec la plus vive peine le décès, à Alger, de M. Puech, vérificateur des tabacs à Cahors.

M. Puech, était en mission en Algérie pour l'achat de tabacs indigènes.

Parti, il y a quelques jours en pleine santé, rien ne pouvait faire prévoir cette fin rapide.

Il a succombé aux suites d'une appendicite dans la nuit de dimanche à lundi.

Le corps va être ramené en France.

Nous prions M<sup>me</sup> Cure et M. Puech, maire de Puy-l'Evêque, de vouloir bien agréer dans cette douloureuse circonstance, l'assurance de notre respectueuse sympathie.

**Lycée Gambetta**

M. Olier, professeur au Lycée de Tourcoing, est nommé sur sa demande chargé de cours de mathématiques au lycée Gambetta, en remplacement de M. Zarembo.

**Baccalauréats**

Les épreuves écrites du baccalauréat auront lieu pour Cahors :

Rhétorique : le 3 novembre, à 6 h. 3/4 le matin, à 1 h. 3/4 le soir.

Philosophie et seconde moderne : lundi 5 novembre, à 6 h. 3/4 le matin, à 1 h. 3/4 le soir.

Les inscriptions seront closes le 25 octobre.

**Brevet militaire de gymnastique et de tir**

M. le général commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée a décidé que l'examen pour l'obtention du brevet militaire de gymnastique et de tir commencera à Toulouse le 22 octobre courant à 8 h. 1/2 du matin à la caserne Pérignon.

Les épreuves de gymnastique auront lieu le matin à la dite caserne, le tir, l'après-midi à Pech-David.

**Réservistes et territoriaux**

Voici quelle est la répartition des classes ayant à satisfaire à des périodes d'instruction du 1<sup>er</sup> novembre 1900 au 31 octobre 1901.

1<sup>o</sup> Armée active, classes 1899, 1898, 1897.

2<sup>o</sup> Réserves de l'armée active, classes, 1896, 1895, 1894, 1893, 1892, 1891, 1890, 1889, 1888, 1887.

3<sup>o</sup> Armée active : armée territoriale, classes, 1886, 1885, 1883, 1882, 1881.

4<sup>o</sup> Réserve de l'armée territoriale, classes 1880, 1879, 1878, 1877, 1876, 1875.

Les engagés volontaires ainsi que les hommes qui se trouvent pour quelques motifs que ce soit, dans une situation spéciale marchant avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

**Manceuvres du 131<sup>e</sup> territorial**

Les hommes formant le 131<sup>e</sup> territorial en garnison actuellement à Cahors pour une période de 13 jours, exécuteront les 10, 11 et 12 octobre, des manœuvres dites de garnison dans la zone comprise entre Lalbenque, Castelnaud et Cahors.

Le mercredi 10, le 131<sup>e</sup> territorial sera attaqué durant sa marche par 2 compagnies du 7<sup>e</sup> de ligne à l'effectif de 100 hommes chacune.

Le jeudi 11, nos territoriaux auront à se défendre du 132<sup>e</sup> territorial venant de Montauban.

Le vendredi 12, le 131<sup>e</sup> territorial repoussera vers Cahors 2 compagnies du 7<sup>e</sup> venues pour lui barrer la route et rentrera à Cahors dans la matinée.

**Disparition d'un enfant**

Le jeune Albert Gauchez, âgé de 6 ans 1/2, demeurant à Cahors chez ses parents

quai Champollion 3, (Chapelle des Artisans), a quitté son domicile dimanche vers midi.

A cette heure là, après avoir déjeuné, il alla jouer sur les quais, en face sa demeure, et depuis n'y a plus reparu.

Toutes les recherches faites pour le retrouver sont restées sans résultat.

Voici son signalement : taille 1 mètre 15 environ, blond, cheveux courts, signes particuliers, 2 excroissances de chair à l'oreille droite, quelques verrues sur les paupières. Il est vêtu d'un tablier noir, sans ceinture, culotte en cheviotte bleue foncée, chemise blanche sans col, souliers à lacets, chaussettes noires.

Prière aux personnes qui pourraient fournir des renseignements, de les adresser à M. le commissaire de police.

On suppose que le malheureux enfant, en jouant sur le parapet des quais, est tombé dans la rivière, profonde en cet endroit, et qu'il a été entraîné par le courant qui, ces temps-ci, est très fort.

Ce matin de 6 à 9 heures, deux ouvriers de la ville et l'agent Degan ont commencé les recherches dans la partie du Lot comprise entre le Christ et le moulin Saint-James.

Les recherches restées sans résultat vont être continuées.

**Chemin de fer d'Orléans**

**EXPOSITION UNIVERSELLE**

A l'occasion de la clôture maintenant prochaine de l'Exposition Universelle, la Compagnie d'Orléans a pris les dispositions suivantes pour être appliquées à partir du 10 octobre et jusqu'à la clôture de l'Exposition.

**Billets d'excursion à Paris**

Des billets d'Excursion de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classe, offrant une réduction de 40 0/0 sur le double du prix des Billets simples, et valable pendant 8 jours (jours de départ et d'arrivée compris), seront délivrés pour Paris, par les gares et stations du réseau qui en sont distantes d'au moins 100 kilomètres.

Ces billets seront utilisables pour tous les trains, à l'exception des trains express et des trains rapides.

**Théâtre de Cahors**

Contrairement à ce qui avait été annoncé, ce n'est que dimanche qu'aura lieu au théâtre la représentation de

**LONG COUTEAU**

épisode de la guerre des Boers, pièce à grand spectacle en 5 actes et 7 tableaux, par M. Saint-Yves, explorateur de la Chine septentrionale.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 6 au 9 octobre 1900

Publications de mariages

Preignan Jean, cuisinier et Barthe Anne, robeuse.

**LE SANG DES BOTZARIS**

PAR NOEL GAULOIS

II

**L'HOMME DE PROIE**

Ce chef albanais était escorté d'une terrible réputation. Il avait été le lieutenant le plus fanatique du fameux Ali-Pacha, gouverneur de Janina. Durant de longues années, il avait livré d'incessants combats aux troupes d'Ismaël-Pacha, envoyé par la Porte pour réduire à l'obéissance le pacha insoumis qui rêvait de tailler dans l'Albanie une principauté indépendante.

Kitzos Botzaris, père de Marco, qui avait dû s'expatrier lors d'une formidable campagne des Turcs contre Souli, n'avait pu supporter l'exil et, imprudemment, s'était rendu à Janina. Il y fut assassiné et ce meurtre fut unanimement attribué à Gogos Bakolas qui s'était souvent rencontré à son désavantage avec le patriote Kitzos lorsque Ali-Pacha avait tenté de s'emparer de Souli.

La présence de cet homme produisit un moment de stupeur. Tous les assistants étaient animés du plus absolu dévouement pour Marco qui les avait groupés, leur avait insufflé ses

ardeurs généreuses et demeurait leur chef, bien qu'il eût remis le commandement suprême à Mavrocordato.

L'Albanais supporta sans broncher les regards hostiles qui convergeaient sur lui et, sans un mot, sans un geste, alla reprendre la place qu'il avait un instant occupée le matin, sous le manteau de la cheminée.

Deux clephtes descendaient l'escalier qui conduisait aux chambres du premier.

— Eh bien ! que fait-il ? demanda dame Marthe anxieuse, en s'adressant à eux.

— Il ne nous gênera plus ! fit l'un.

— C'est le diable que cet Anglais... ajo uta l'autre.

La bonne dame eût certainement réclamé des explications plus précises, si elle ne s'était élancée au-devant d'une jeune fille qui entra, en compagnie de deux religieuses du couvent catholique.

Les sœurs avaient eu un mouvement de recul en trouvant chez dame Marthe une réunion d'hommes armés ; la jeune fille s'était blottie contre elles, et toutes trois se seraient retirées si l'hôtesse n'était aussitôt arrivée à elles.

— Mes chères sœurs, chère demoiselle, entrez. N'ayez aucune crainte.

— Nous nous retirons, dit l'une des religieuses.

— Voyons, dame Marthe, interrompit la seconde, apprenez vite à cette enfant ce qu'elle désire savoir, que nous l'emmenions...

Les hommes avaient tous incliné le front en portant la main à leur cœur et s'étaient massés dans le fond de la pièce pour que dame

Marthe et ses visiteuses pussent causer en toute liberté. Rassurée, la jeune fille embrassa l'épicière, et la regardant au fond des yeux :

— Avez-vous des nouvelles du capitaine ?

— Non, ma chère demoiselle ; ce n'est pas que je n'aie tout essayé pour m'en procurer, doux Jésus, non, mais personne n'a pu me renseigner.

— Marthe, je vous en prie, ne me cachez rien. Il est impossible que depuis un mois on n'ait pas aperçu la *Proskrousis*, ni recueilli des nouvelles de son équipage.

— Je vous assure, ma chère demoiselle, que nul n'a vu le capitaine ni son brick.

— Marie, fit l'une des religieuses, il ne faut point vous inquiéter de ce retard ; le capitaine n'est pas libre de ses mouvements, la mer est gardée.

— C'est bien pour cela que je tremble !... Mes sœurs, ajouta la jeune fille, veuillez me laisser auprès de dame Marthe, vous me reprendrez en passant.

— Soit, ma fille, mais chassez vos pensées noires ; priez et soyez confiante en l'efficacité de vos prières.

Les sœurs quittèrent la maison de dame Marthe, et celle-ci entraîna Marie dans l'encoignure où elle s'était installée dès le commencement de la soirée avec son lin et son rouet.

Le rouet, mis en mouvement par contenance, cessa bientôt de tourner, et dame Marthe s'empressa, par un incessant babil, de détourner l'esprit de la jeune fille des tristes pressentiments qui la hantaient, et, par minutes, réus-

sit à amener un léger sourire sur ses lèvres. Elle s'applaudissait de son succès et redoublait de babillage quand, en levant les yeux sur le visage de sa gracieuse compagne, elle remarqua que celle-ci ne l'écoutait plus.

Les assistants avaient rompu le faisceau compact qu'ils avaient un instant formé au pied de l'escalier et leurs groupes remplissaient toute la pièce. Dans l'un de ces groupes, un Mainote, reconnaissable à sa physionomie et à son dialecte, racontait avec animation quelque scène palpitante sans doute, car ceux qui l'entouraient l'écoutaient avec une ardente attention. Emporté par son récit, le Mainote élevait peu à peu la voix, et c'était lui que la jeune fille écoutait.

... Le brick avait tiré des bordées, toujours suivi par la frégate, et la nuit qui nous déroba la fin de cette lutte devait lui permettre d'échapper à l'ennemi. Nous avions allumé un feu au sommet de la grève pour le mettre à même d'éviter les écueils s'il essayait de se réfugier dans quelque anse voisine et nous étions restés une dizaine pour entretenir la flamme. La nuit était plus qu'à moitié passée, lorsqu'une terrible détonation nous fit sursauter. Des éclairs strièrent la nuit, bientôt une grande lueur s'alluma et sur la mer furieuse, nous pûmes voir la frégate flambant à côté du brick... Celui-ci se dégagea, mais il n'avait pu s'éloigner beaucoup quand, avec un terrible fracas, la frégate sauta. Les débris enflammés furent projetés au loin. Le brick dut être abimé et payer chèrement sa victoire.

(A suivre).



C yla Jean, tourneur de chaises et Lufan Marie, sans profession.  
Cornille Louis, sergent rengagé au 20<sup>e</sup> de ligne et Hugla Gui helmine Jeanne, sans profession.  
Delsol Jean-Pierre-François, employé de commerce et Maz Marie-Louise, sans profession.

**Pilules Suisses.** Rhumatisme, goutte, névralgies, Migraines, maux de tête. 1 fr. 50.

**Arrondissement de Cahors**

**MONTCUQ. — DISTRIBUTION DES PRIX.** — La distribution des prix à nos Ecoles primaires supérieures de jeunes filles et de garçons a eu lieu dimanche 7 octobre à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Planacassagne, receveur particulier des finances, ancien Préfet.

Cette touchante cérémonie a eu lieu dans les vastes locaux de l'Ecole supérieure de garçons, aménagés à cet effet. L'estrade officielle était avec un goût parfait, la verdure, les fleurs répandues à profusion, les mille drapeaux légèrement caressés par la brise jetaient à l'avance une note joyeuse sur cette vraie fête de famille tant attendue. Aussi en un clin d'œil les places réservées, tout l'espace consacré au public sont occupés; un instant après le cortège officiel comprenant la municipalité au complet, la plupart des maires et des notabilités du canton, les fonctionnaires, beaucoup d'instituteurs, des amis étrangers etc... prennent place sur l'estrade réservée.

Nous serions heureux de pouvoir reproduire *in-extenso* le magistral discours prononcé par M. le Président, malheureusement l'espace nous étant limité nous sommes obligés de nous borner. Rappelons seulement que M. Planacassagne, notre dévoué compatriote, a su conquérir de suite, par sa parole chaude, vibrante et convaincue la sympathie de l'auditoire. Il fallait voir ces élèves, ce public, enthousiaste suspendus à ses lèvres lorsque évoquant les sacrifices de la municipalité fait sans compter pour ses Ecoles, il saluait madame Péré, son vieil ami le dévoué M. Boudou, M. Frayssi, dont le dévouement sans bornes lui a donné droit de cité dans notre ville et personnifie les étapes douloureuses et enfin le succès incontesté de l'enseignement laïque. Passant à un autre ordre d'idées, il exalte l'attachement au sol natal, cette petite patrie qui nous fait aimer la grande, et dans ses paroles émues on sent passer un regret. Il nous dit combien il est fier d'avoir eu en toutes circonstances, un attachement inébranlable pour l'enseignement primaire et qu'il a toujours trouvé dans ce personnel une abnégation et un dévouement sans limites. Il ne veut pas se séparer cependant de son auditoire sans donner à ces jeunes gens impatientes de recueillir les lauriers qu'ils ont mérités, quelques sages conseils. Et dans une envolée superbe il remercie le personnel de nos Ecoles de son dévouement, rappelle à ces enfants leurs devoirs d'écoliers et quels seront ces devoirs lorsque lancés dans le tourbillon de la vie ils auront à leur tour à faire acte de citoyens.

M. Frayssi, interprète autorisé de l'auditoire d'élite, a, dans les termes les plus émus et partis du cœur, remercié M. le Président de son éloquent et magnifique langage et la municipalité de l'intérêt qu'elle ne cesse de porter à ses Ecoles. Inutile de dire que ces discours ont été frénétiquement applaudis à chaque phrase par toute l'assistance.

Enfin l'heure de la distribution des récompenses a sonné. Parmi les nombreux succès, citons au hasard pour l'Ecole des filles : 13 brevets de capacité, 2 admissions à l'école normale, 2 bourses d'enseignement primaire supérieur, 2 certificats d'études primaires ; — pour l'Ecole de garçons, sur les 32 succès nous avons consigné 6 élèves reçus pour les Postes et Télégraphes ; 2 aux contributions indirectes, 3 au certificat d'études primaires supérieur, 3 au brevet élémentaire, 2 admis aux écoles normales, 10 au certificat d'études primaires. Les élèves le plus souvent nommés sont : pour l'Ecole de filles : MM<sup>les</sup> Arène, Bénédicte, Cambou, Cardonnel, Lurie, Pucheu, Coste, Sargonce, Malbec et pour l'école de garçons : MM. Capmas, Denègre, Lasbugues, Piécourt, Batut, Rigal, Dô, Martel, Doumer, Filhes, Loubières, Albugues, Prax, Cubaynes, Lascol,

Des chœurs bien exécutés ont dissipé la monotonie qui d'habitude préside à cette partie de la fête.

Enfin le président lève la séance ; élèves, mamans, papas, les invités, le public s'entretiennent à haute voix, tous heureux d'avoir pu assister à cette brillante cérémonie dont on gardera le plus réconfortant souvenir.

Des renseignements particuliers que nous avons puisés chez Mme la Directrice et chez M. le Directeur, nous pouvons affirmer que la rentrée s'annonce comme devant être très brillante pour les deux établissements. Cela en dit plus qu'un long discours sur le compte de M. Frayssi et de Mme Péré qui, parmi nous depuis 2 ans seulement, a su donner à notre école de filles un essor aussi brillant qu'inattendu.

**LIMOGNE. —** Favorisée par un beau temps la foire de Limogne a été relativement belle, malgré que bien des gens soient occupés aux labours des semailles, aussi le foirail aux bœufs n'était pas bien garni, les transactions et les cours sont toujours lents, les porcelets sont en baisse.

Céréales : Blé, 14 à 14,50 l'hectolitre.  
Avoine, 7 à 8 id.  
Maïs, 12 à 13 id.  
Volaille, 0,40 à 0,50 le 1/2 kilo.  
Œufs, 0,50 la douzaine.

**SAINT-GENIES. — UN PHÉNOMÈNE.** — Chez M. Khamps, demeurant au Bousquet, près St-Genès, est né, il y a quelques jours, un veau phénomène qui compte six pattes. Quatre sont placées normalement et les deux autres prennent naissance à la deuxième vertèbre dorsale.

Ces deux pattes atrophiées, qui pendent à droite, et à gauche du corps de la bête, donnent l'illusion d'un animal ailé.  
Le jeune veau est en bonne santé.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — TRIBUNAL CORRECTIONNEL.** — Audience du 6 octobre. A l'ouverture de l'audience, commence le défilé des disciples de saint Hubert qui sont condamnés à l'amen- de pour chasse sans permis.

Le tribunal reçoit ensuite la prestation de serment de M. Fau, récemment nommé juge de paix de St-Céré et de M. Laval, nommé notaire à Thémines, et passe au jugement des affaires suivantes :

Joseph Bos, âgé de 28 ans, cultivateur à Montreuilon, comparait sous l'inculpation de violence et de voies de fait. Le tribunal le condamne à trois mois d'emprisonnement.

— Jean Doumerc, âgé de 32 ans coiffeur, né à Montluçon (Allier), poursuivi pour vagabondage, est condamné à quarante-cinq jours d'emprisonnement.

— Jean Boudet, âgé de 33 ans, né à Labastide-Murat, inculpé du même délit, est relaxé.

— A la requête de l'administration des contributions indirectes, Baptiste Bru, de Blars, et les mariés Lamagat, inculpés de colportage d'allumettes de contrebande, sont condamnés : Bru à 300 fr. d'amende, et les époux Lamagat, à 100 fr. Le tribunal prononce, en outre, la confiscation des allumettes saisies.

— Maria Delrieu, âgée de 17 ans demeurant à Mayrinhac-Lentour, inculpée de soustraction frauduleuse de divers objets, est condamnée à un mois d'emprisonnement. Elle bénéficie de la loi de sursis.

— La femme Sournac, de Quéral (Cantal), est condamnée par défaut à 16 fr. d'amende, pour ouverture de débit de boissons sans autorisation.

— N. M..., âgé de 29 ans, cultivateur à Figeac, est condamné à 25 fr. d'amende, pour coups et blessures. (Loi de sursis).

— Jean-Pierre Truel, âgé de 62 ans, cultivateur au Bourg, inculpé du même délit, est condamné à quatre mois d'emprisonnement. (Loi de sursis).

— Avant le lever de l'audience, le tribunal confirme le mandat de dépôt contre Pierre Azais, âgé de 39 ans, né à Saint-Amans-Barthois (Tarn), mis en état d'arrestation pour vagabondage.

**AGRESSION. —** Dans la nuit de dimanche à lundi, vers trois heures du matin, le nommé A. D..., domestique à Figeac, depuis plusieurs jours seulement, a été assailli devant la porte de l'écurie de son maître, sise rue Baduel. Il a reçu un violent coup à la nuque qui l'a renversé à terre. Il a, paraît-il,

reconnu son agresseur. La police procède à une enquête.

**LISSAC. — RIXE SANGLANTE.** — Avant-hier dimanche, vers huit heures du soir, une rixe a éclaté à l'auberge Labarthe entre des jeunes gens de la commune de Fons et de celle de Reyrevignes, qui étaient venus assister à la fête patronale. On a, paraît-il, joué du couteau de part et d'autre. Il a fallu l'intervention de la gendarmerie pour rétablir la paix entre les belligérants.

Pusieurs de ces jeunes gens ont reçu des blessures d'une certaine gravité.

**CAJARC. — CONFÉRENCE AGRICOLE.** — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera dimanche 14 octobre à la mairie de Cajarc, une conférence agricole publique.

SUJET DE LA CONFÉRENCE :  
Vinification rationnelle.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Audience correctionnelle du 4 octobre.** — Le nommé Jean Jach, âgé de 25 ans, cultivateur, né à Peyrignac, domicilié à Milhac, inculpé de divers vols au préjudice de M. Anzié, propriétaire à Rouffillac, a été condamné à cinq jours de prison et aux frais, mais avec application de la loi Bérenger.

François Charny, âgé de 51 ans, né à Rive-de-Gier (Loire), se disant marchand ambulant, inculpé de vagabondage et de mendicité, a été condamné à quinze jours de prison et aux frais; il avait déjà subi vingt quatre condamnations.

Marie-Eugène Flatrés, âgé de 32 ans, né à Brest, chanteur ambulant, sans domicile fixe, à sa sortie de prison, le 1<sup>er</sup> octobre courant, ayant rencontré sur la place du Majou, à Gourdon, l'agent de police Cassagnes, s'est cru obligé de l'injurier. Cela lui vaut dix jours de prison et les frais.

Jacques Laval, âgé de 68 ans, né à Borèze (Dordogne), terrassier à Blazy, commune de Lachapelle-Auzac, et Pierre Lespinasse, garçon touché, âgé de 37 ans, né et domicilié à Souillac, tous deux inculpés d'avoir soustrait frauduleusement une somme de 11 fr. 50 au préjudice du sieur Mas-soulié de Souillac, ont été condamnés à huit jours de prison chacun et aux frais.

**Audience civile du 4 octobre 1900.** — A l'audience de ce jour, MM. Bonnet, récemment promu lieutenant de gendarmerie à Gourdon, de Spriet, nommé juge de paix à Vayrac, et Pons, nommé juge de paix à Labastide-Murat, ont prêté, chacun en leur dite qualité, le serment prescrit par la loi.

**USSEL. — NOTAIRE.** — Aux termes d'un décret en date du 30 octobre, M. Lunet de la Jonquière, est nommé notaire à Ussel, en remplacement de M. Ostrowsky décédé.

**MARTEL. — VÉTÉRANS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.** — La remise du drapeau à la 520<sup>e</sup> section aura lieu à Martel le dimanche 28 octobre courant.

**Tribunal de commerce de Cahors**

Le vendredi 19 octobre 1900, à 3 h. du soir ; assemblée des créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur Alban MONGE, marchand forain domicilié à Prayssac, ayant pour objet la délibération et le vote sur le concordat.

Le Greffier :  
A. POULVEREL.

**Grand Café ALSACE-LORRAINE**

EN FACE L'HOTEL DE VILLE  
CAHORS

ENTIÈREMENT RESTAURÉ  
Sera tenu, à partir de dimanche 14 octobre, par

**M. CAMBRE**

Consommations de marque  
Bières de choix

**BULLETIN FINANCIER**

Les dispositions générales du marché sont bien meilleures, les cours sont en hausse et les affaires plus actives.

Le 3 0/0 s'avance à 100,15, le 3 1/2 0/0 à 102,35. Le Crédit Foncier se négocie à 652, le Comptoir national d'escompte à 588, le Crédit lyonnais à 1085, la Société générale à 609 ex coupon.

Le Suez est en hausse à 3540. Les fonds étrangers sont bien tenus. An comptant les obligations des chemins de fer économiques sont recherchées à 428.

En dehors des valeurs cotées sur le marché, il existe d'autres genres de placement notamment la rente viagère qui permet aux célibataires, aux époux sans enfants etc. de s'assurer une vieillesse paisible et indépendante. A l'âge de 60 ans, le taux d'une rente viagère payable par semestre est à la Nationale de 8,44 0/0 soit de 5,44 0/0 supérieure à l'intérêt de 3 0/0 que donnent à peine aujourd'hui les valeurs de tout repos. Si le capital constitutif de la rente était versé cinq ans d'avance à 55 ans, l'entrée en jouissance étant fixée à l'âge de 60 ans, le taux de la rente serait de 11,066 0/0.

La Nationale dont le siège est à Paris 18 rue du Quatre-Septembre, tient d'ailleurs gratuitement à la disposition des intéressés tous les renseignements nécessaires.

**MARCHÉS**

**La Villette**

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2942	2732	0 39 à 0 86
Vaches.	308	388	0 45 à 0 84
Taureaux.	179	169	0 45 à 0 66
Veaux.	2072	1862	0 64 à 1 12
Moutons.	19737	16000	0 60 à 1 00
Porcs.	5803	5803	0 76 à 0 92

**Bordeaux**

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	292	199	58 à 70
Vaches.	66	55	40 à 55
Moutons.	310	255	75 à 88
Porcs.	1003	979	52 à 56

**ABONNEMENTS D'ESSAI**

DE TROIS MOIS

du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre inclus

**JOURNAL DES DEMOISELLES**

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois  
Paris : 3 fr.; Départements : 3 fr. 50

67 années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et ont placé cette publication, la meilleur marché et la plus complète de toutes celles du même genre, à la tête des plus intéressantes et des plus pratiques de notre époque.

**LA TOILETTE DES ENFANTS**

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

France : 1 fr. 50

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent de la toilette de leurs enfants, contient :

- Une causerie sur les Modes enfantines
- Des Modèles de robes
- Chapeaux, manteaux, lingerie, layettes, pour fillettes et garçons
- Un et souvent deux Patrons découps
- Une gravure de Modes colorisée
- Et, enfin, une planche trimestrielle contenant patrons et broderies

**LA POUPEE MODÈLE**

JOURNAL DES PETITES FILLES

Paraissant le 15 de chaque mois

Paris : 1 fr. 75; Département : 2 fr. 25  
Venant rappeler chaque mois, avec des surprises nouvelles, le souvenir du donateur. Texte illustré de plus de 200 magnifiques gravures. Contient en outre chaque mois :

- Cartonnages colorisés
- Figurines à découper; Décors de théâtre
- Surprises de toutes sortes

On s'abonne par Mandat-poste à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal, 14, rue Drouot.

ENVOI GRATUIT D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN

**PRIME MUSICALE**

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (AU 8 JUIN 1900)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing stations like Limoges, Brive, Cahors, and Toulouse with departure and arrival times for Express, Direct, and Omnibus services.

(1) Le train EXPRESS... qui part de Paris à 10 h. 31... prend des voyageurs de 2e et 3e class. en provenance de Paris et à destination des au-delà de Brive. (Brive exclu).

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing stations like Cahors, Brive, and Paris with departure and arrival times for Express, Direct, and Omnibus services.

(1) Le train 140 ne prend que des voyageurs de 1re classe; il prend exceptionnellement les voyageurs porteurs d'un billet comportant un trajet simple d'au moins 400 kil. en 2e classe et 500 kil. en 3e classe.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing stations like Libos, Duravel, and Cahors with departure and arrival times.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing stations like Cahors, Duravel, and Libos with departure and arrival times.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing stations like Capdenac, Cahors, and Libos with departure and arrival times.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing stations like Cahors, Libos, and Capdenac with departure and arrival times.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉBRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co., éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) - Sommaire du n° 1423, du 6 octobre, 1900.

Nouvelle machine à timbrer, par T. Obalski. - La petite planète Mars, par H. de P. - La guerre et la paix armée en Europe, par Delauney. - Appareils de transformation, par J. Lafargue. - Le crapaud, par Albert Larbalétrier. - La pêche à la baleine en Norvège, par D. B. - Les nouveaux ascenseurs de la Tour Eiffel, par G. Mareschal. - L'industrie des parfums artificiels, par Justin Dupont. - Effets des sulfates sur la germination et la végétation, par E. Henriot. - Chronique. - Académie des sciences; séance du 1er octobre 1900, par Ch. de Villedeuil. - Petites industries japonaises, par Albert Tissandier.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. - Sommaire du 7 octobre 1900.

Vessé Nacla : Chronique. - Jean Dault : Bécasseau en contravention. - Pierre Sales : Fille de Prince (suite). - Théodore Cahu : L'Etang maudit (suite). - Daniel Riche et Henri de Weindel : L'Or rouge (suite). - Comte Léon Tolstoï : Résurrection (suite). - Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite). Vessé Nacla :

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Ouverture de la nouvelle gare d'Orléans au quai d'Orsay

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur d'informer le Public que les principaux trains express des lignes de Bordeaux, de Toulouse et de Nantes conduisent maintenant les voyageurs et leurs bagages jusqu'à la nouvelle gare de Paris-Quai d'Orsay, située au centre de Paris, près de la place de la Concorde et de l'entrée principale de l'Exposition.

MM. les voyageurs se rendant à Paris par ces trains sont priés de vouloir bien, en demandant leur billet et en faisant enregistrer leurs bagages, faire connaître s'ils désirent descendre à l'ancienne gare de Paris-Austerlitz ou, au contraire, continuer jusqu'à la nouvelle gare de Paris-Quai d'Orsay.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1er ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montéjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris

(via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via-Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1re classe 163 fr. 50 c. - 2e classe 122 fr. 50c.

CAFÉS MAISON d'importation de première demande Représentants dans le département. Ecrire avec références : Bureau des abonnés case 61, Marseille Préfecture.

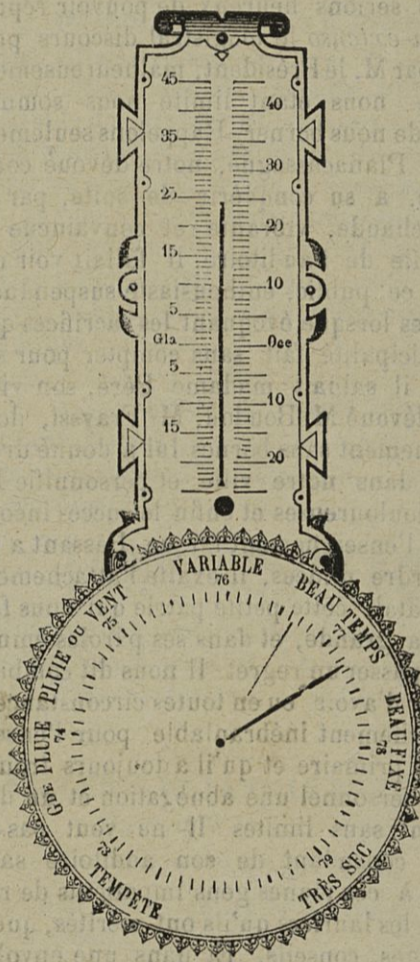
Pour se retirer des affaires IMPRIMERIE A CÉDER

en plein rapport, magnifique matériel, à q. q heures de Paris, Sud-Ouest. S'adresser Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris, aux initiales A. R.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 11.2 Id. maxima de la veille : 28.2 Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN au kiosque de la place d'Armes. - Mme LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta. - Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie. - Mlle MOLINE, buraliste, rue de la Mairie. - M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Le plus impartial Le mieux informé LE GUIDE DU CAPITALISTE Parait les 5, 15 et 25 de chaque mois. 5 FR. PAR AN. 1, PLACE BOULEVARD, PARIS. - On s'abonne dans les Bureaux de Poste.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!

QUERISON prompte et sans traces des chutes, écroulements, bouffures, piqûres, crevasses, cassures, gercures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réparation exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. - Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication. Se défier des contrefaçons. - Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. connu depuis plus de 30 ans, toujours flacon ovale, étiquettes jaunes.

10c

En Vente partout

10c

La VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT

dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6e année)